

2MCT
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 39.350,00 Euros
Siège social : 01120 THIL
3 Lotissement les Chevalières
R.C.S. BOURG-EN-BRESSE 952 237 204

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

RESULTATS – AFFECTATION

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice net comptable de 11.198,67 Euros, que nous vous proposons d'affecter comme suit :

*A concurrence de3.900,00 Euros
A l'Associé unique, à titre de dividendes.*

*Le solde, soit.....7.298,67 Euros
Au poste « Autres réserves ».*

Nous vous rappelons en outre, qu'il a été distribué au préalable, cet exercice étant le deuxième exercice social, les dividendes suivants :

<i>Exercices</i>	<i>Dividendes éligibles à l'abattement</i>	<i>Dividendes non éligibles à l'abattement</i>
<i>31/12/2024</i>	<i>3.900 €</i>	<i>-</i>

AFFECTATION DU RESULTAT :

TROISIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, constate l'existence d'un bénéfice net comptable de 11.198,67 Euros qu'il décide d'affecter comme suit :

*A concurrence de3.900,00 Euros
A l'Associé unique, à titre de dividendes.*

Le solde, soit.....7.298,67 Euros
Au poste « Autres réserves ».

Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est ainsi fixé à (à l'arrondi) 0,10 Euro par part sociale. Il sera mis en paiement au siège social, à compter du 1^{er} juillet 2026.

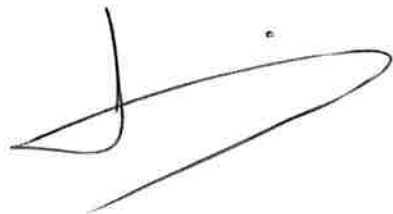
L'associé unique reconnaît avoir été informé que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18,6%, soit une taxation globale de 31,4%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il rappelle qu'il a été distribué au préalable, cet exercice étant le deuxième exercice social, les dividendes suivants :

Exercices	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement
31/12/2024	3.900 €	-

Pour copie certifiée conforme
La gérance



Désignation de l'entreprise		EURL 2MCT		3 Lotissement LES CHEVALIERES		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				01120 THIL			
SIRET		9 5 2 2 3 7 2 0 4 0 0 0 1 3		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		20	
				Exercice N clos le		31122025	
				Exercice N-1 clos le		31122024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	98 375	042		98 375	98 375
	Total I (5)	044	98 375	048		98 375	98 375
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			
		072	8 100	074		8 100	9 756
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	33 857	086		33 857	28 857
	Total II	096	41 957	098		41 957	38 612
	Total général (I + II)	110	140 332	112		140 332	136 987
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		39 350		39 350	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		3 935			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		37 848			
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		11 199		45 683	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		92 332		85 033	
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		33 043		39 764	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 400		390	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		300		1 021	
	Comptes courants d'associés	173		13 257		10 779	
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		48 000		51 954	
Total général (I + II + III)		180		140 332		136 987	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		25 945
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: EURL 2MCT		Exercice N clos le 31122025		Exercice N-1 clos le 31122024		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210						
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214					
				217	218	9 000	19 000			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *			224						
	Subventions d'exploitation reçues			226						
Autres produits			230							
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	9 000	19 000				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234						
	Variation de stocks (marchandises) *			236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238						
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement) *			240						
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	6 078	11 621			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	133	244	133	130			
	Rémunérations du personnel *			250						
	Cotisations sociales	(dont cotisations personnelles de l'exploitant)	252		252					
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de com- merce article 39, I-2°, al.3 du CGI)	254		254					
	Dotations aux dépréciations			256						
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	260	262					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	6 211	11 751			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	2 789	7 249				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)		280	10 000	42 000				
	Produits exceptionnels	(IV)		290						
	Charges financières	(V)		294	1 291	2 545				
	Charges exceptionnelles	(VI)		300						
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)		306	300	1 021				
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	11 199	45 683			
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	11 199	314				
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles *			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	300					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248	500				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997						
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44, quinquies)	138	
				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993		
Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127		Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRF)	181		
dont divers *		Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle -nelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	1 999	354				
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : *					360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	1 999	372				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et méthodes comptables

CERTIFIÉ CONFORMÉ
À L'ORIGINAL

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **140 332 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 19 000 euros** et un total **charges de 7 801 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 11 199 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation.

La mise en œuvre de ce règlement n'a pas entraîné d'impact significatif sur les comptes de l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations	98 375					98 375
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	98 375					98 375
TOTAL		98 375					98 375

Amortissements

Etat exprimé en euros.
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier					
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TOTAL						

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	8 100	8 100	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	8 100	8 100	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine	61	61		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	32 982	7 037	25 945	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 400	1 400		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	300	300		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	13 257	13 257		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	48 000	22 055	25 945	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 778			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	13 257			

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		100,00	393,5000	39 350,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		100,00	393,5000	39 350,00

Produits à recevoir

	Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Produits à recevoir		

Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		1 326
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		76
INT.COURUS / EMP.ETS CREDIT	16	
INTERETS COURUS	61	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 250
FOURNISSEURS FACTURES NON PARV	1 250	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

--